

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

***concernant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes
d'Erdeven, Plouharnel, Ploemel, Locoal-Mendon, Brec'h et Pluvigner dans le cadre du
projet de raccordement des parcs éoliens en mer de Bretagne sud***

Liaisons électriques

Objet : Cette concertation préalable intervient dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique, présentée par la société RTE, Réseau de Transport d'électricité, relative à la création d'une triple liaison électrique sous-marine et souterraine à 225 kilovolts afin de raccorder les parcs éoliens en mer de Bretagne Sud.

Elle vise à assurer l'information et à recueillir les avis et remarques du public sur les dispositions proposées pour la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'Erdeven, Plouharnel, Ploemel, Locoal-Mendon, Brec'h et Pluvigner avec le projet de raccordement des parcs éoliens en mer de Bretagne Sud.

Durée :

La concertation se déroulera ***du jeudi 27 novembre 2025 à 09h00 au vendredi 12 décembre 2025 à 17h00.***

Modalités : Les modalités de concertation sont définies comme suit :

- Les dossiers seront mis à disposition du public :

- en mairie d'Erdeven - Place de la Mairie, aux dates et heures d'ouverture au public
- en mairie de Plouharnel - 2 place Saint-Armel, aux dates et heures d'ouverture au public
- en mairie de Ploemel - 1 allée Abbé Martin Kercret, aux dates et heures d'ouverture au public
- en mairie de Locoal-Mendon - 4 place du Général de Gaulle, aux dates et heures d'ouverture au public
- en mairie de Brec'h - 9 rue Cadoudal, aux dates et heures d'ouverture au public
- en mairie de Pluvigner, 17 place Saint-Michel, aux dates et heures d'ouverture au public
- sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan <https://www.morbihan.gouv.fr>
- sur le site internet de RTE <https://www.rte-france.com>
- sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6906>

- Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres déposés en mairies d'Erdeven, Plouharnel, Ploemel, Locoal-Mendon, Brec'h et Pluvigner, aux dates et heures d'ouverture au public
- sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6906>
- par courriel à l'adresse électronique concertation-publique-6906@registre-dematerialise.fr

Bilan de la concertation préalable

A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par le Ministre en charge de l'énergie. Il sera joint au dossier soumis à l'enquête publique unique préalable aux autorisations afférentes à ce projet, dont les déclarations d'utilité publique sollicitées par RTE auprès du Ministre chargé de l'énergie pour les liaisons électriques et auprès du préfet du Morbihan pour la construction d'un nouveau poste électrique en extension de l'existant sur la commune de Pluvigner.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné,, Maire de
certifie avoir procédé du au
à l'affichage dans les lieux prévus à cet effet et sur le site internet de la commune de
l'avis portant sur la concertation préalable relative à la mise en compatibilité des
documents d'urbanisme des communes d'Erdeven, Plouharnel, Ploemel, Local-
Mendon, Brec'h et Pluvigner dans le cadre du projet de raccordement des parcs
éoliens en mer au large de la Bretagne Sud – Liaisons électriques

Fait à, le.....

Le Maire